

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF1749

présenté par

M. Ruffin, M. Amirshahi, Mme Autain, Mme Arrighi, Mme Balage El Mariky, M. Ben Cheikh, M. Nicolas Bonnet, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, Mme Chatelain, Mme Belluco, M. Davi, M. Corbière, M. Fournier, M. Duplessy, M. Damien Girard, Mme Garin, Mme Catherine Hervieu, M. Gustave, Mme Laernoës, M. Iordanoff, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Lahais, Mme Pochon, M. Peytavie, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, Mme Simonnet, Mme Sebaihi, Mme Sas, Mme Taillé-Polian, M. Thierry, M. Tavernier et Mme Voynet

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes	0	6 000 000
Handicap et dépendance	0	0
Égalité entre les femmes et les hommes	0	0
Amélioration des conditions de travail des métiers du lien <i>(ligne nouvelle)</i>	6 000 000	0
TOTAUX	6 000 000	6 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement permet la mise en place d'un tutorat pour les aides à domicile : pendant sa première année d'exercice, chaque nouvelle employée serait suivie par une tutrice afin d'être formée, suivie et de pouvoir bénéficier d'un contact professionnel expérimenté en cas de difficulté.

Pour ce faire, nous souhaitons ici mettre en place des fonds afin que l'État puisse financer des aides directes aux Services d'aide et d'accompagnement à domicile destinées à la mise en place d'un tutorat pour chaque nouvelle aide à domicile.

L'amendement crée en conséquence une ligne budgétaire à hauteur de 6 000 000 euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement via un nouveau programme ad hoc, s'intitulant « Amélioration des conditions de travail des métiers du lien ». Pour satisfaire aux exigences de l'article 40 de la Constitution et aux impératifs de recevabilité financière, le présent amendement gage le mouvement financier en prélevant 6 000 000 euros en AE et CP dans l'action 01 « Prime d'activité et autres dispositifs » du programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes ». Le groupe Ecologiste et social a proposé nombres de mesures de recettes en première partie, capables de financer les moyens des politiques publiques ici proposées.